

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
VENDREDI 1^{er} AVRIL 2014**

Jacques SCHNEIDER, Président du Conseil de l'IAE, ouvre la séance à 15h00.

Anne-Marie KRAS, Directrice de l'IAE, présente les nouveaux membres du conseil de l'IAE suite aux élections des collèges A, B et BIATSS du 11 mars 2014.

Les nouveaux élus sont :

- Collège A : GALAN Jean-Philippe, JOKUNG Octave, MAIRESSE Marie-Pierre.
- Collège B : ALPHONSE-TILLOY Isabelle, DESENFANS Arnaud, KRAS Anne-Marie, MAATI Christine, RAMDANI Mohamed.
- Collège BIATSS : BRASSEUR Elodie, COLMANT Elisabeth.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 6 décembre 2013

Le procès-verbal du conseil du 6 décembre 2013 est voté à l'unanimité (moins une abstention).

2- Informations de la Directrice

- Présentation du rapport de l'AERES
- L'obtention du master sera subordonnée au passage du TOEIC dès l'année universitaire 2014/2015

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres du conseil (moins une abstention).

- Une chaire entrepreneuriat a été signée entre l'IAE et l'AGEFA PME ayant pour action l'innovation pédagogique et l'entrepreneuriat.
- Les conditions de fonctionnement ne permettant pas de mettre en place des procédures appropriées aux situations de "travailleur isolé", les cours ne peuvent être programmés le samedi après-midi. Exceptionnellement, si la nature de la formation l'exige, si la situation de travailleur isolé est évitée, si les conditions de sécurité sont assurées, certains cours pourraient être programmés le samedi après-midi.

3- Analyse financière 2013 de l'IAE

Les recettes de l'IAE s'élèvent à **811 815 €** en 2013.

Globalement, les recettes de l'IAE sont en légère diminution par rapport à 2012. Cette diminution s'explique en partie par des recettes de formation continue non exécutées sur

l'exercice 2013 pour un montant d'environ 120 000 €, ce qui porterait les recettes corrigées à un montant de 931 815 €. Néanmoins, le détail des recettes fait apparaître une augmentation des subventions d'exploitation (+10%) qui s'explique principalement par le versement du quatrième acompte habituellement payé en janvier de l'année suivante.

En 2013, l'IAE a, encore une fois, été porteur d'initiatives pédagogiques qui contribuent à son équilibre financier. Il s'agit essentiellement du développement des formations par alternance : formation continue (augmentation du nombre de contrats de professionnalisation) et apprentissage (ouverture d'un groupe en master CCA).

Le montant total des dépenses de l'IAE s'élève à **769 400 €** en 2013 contre 688 732 € en 2012.

- Les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse par rapport à 2012. Cette hausse s'explique notamment par les participations liées aux activités de formation continue et d'apprentissage de la composante mais également et surtout par les travaux liés à l'amélioration du bâtiment (Travaux bureaux des BIATSS, réfection des salles de cours,...).

- Les dépenses d'investissement sont stables. En 2013, ces dépenses ont permis l'équipement des salles de cours en vidéo projection, la signalétique, ...

- Les dépenses de personnel sont stables par rapport à 2012. Elles devraient être en augmentation en 2014 suite à la création du master CCA par apprentissage.

Le résultat de l'IAE, pour l'exercice 2013, est excédentaire de **42 415 €**, soit environ 5 % des recettes globales de l'IAE.

Ces comptes financiers permettent de mettre en évidence une augmentation des ressources propres de l'institut. Cette augmentation résulte d'une politique pertinente d'adaptation des formations au besoin des entreprises du territoire.

L'analyse financière 2013 de l'IAE est votée à l'unanimité des membres du conseil.

4- Les modalités de l'alternance

Les modalités de l'alternance sont uniformisées : l'alternance se fait avec une présence IAE sur deux ou trois jours consécutifs soit en début de semaine soit en fin de semaine. Le contrat prévoit clairement les journées réservées à la formation et celles réservées à l'entreprise.

Un suivi des étudiants en contrat de professionnalisation est formalisé : par étudiant 6 heures TD la première année du contrat de professionnalisation, 4 heures la seconde année.

La mise en œuvre du suivi pour la première année sera effective pour l'année universitaire 2014/2015, celle pour la seconde année du contrat professionnel pour 2015/2016.

Le suivi du contrat sera formalisé dans un cahier de suivi. Pour la première année du contrat, deux réunions minimum seront organisées avec l'étudiant, l'enseignant tuteur et l'entreprise, avec au moins une visite en entreprise. Le forfait de 6 heures inclut la préparation du rapport ou du mémoire relatif à l'activité professionnelle et la soutenance.

Les modalités sont votées à l'unanimité des membres du conseil.

5- Questions diverses

Christine MAATI demande aux membres la possibilité d'imposer un modèle de calculatrice pour les évaluations. L'ensemble des membres du conseil adopte la pratique, le modèle restant à définir par l'équipe des enseignants.

Jacques SCHNEIDER indique aux membres du conseil que l'IAE a rencontré de nombreux partenaires (Oxylane, le Technopôle, ...)

Raymond ZINGRAFF informe les membres qu'il participe à l'ouverture de l'IAE à l'international.

Fin de la séance : 16h30.

Etaient présents :

Collège B : A. DESENFANS, A-M. KRAS, C. MAATI, M. RAMDANI, I. TILLOY.

Collège BIATSS : E. BRASSEUR, E. COLMANT.

Collège des usagers : A. HERBIN.

Personnalités extérieures : J. SCHNEIDER, J. C. TARONT, R. ZINGRAFF.

Invités : B. DEREMETZ représentant M. OURAK, C. EDART, C.

Ont donné pouvoir :

Collège B : P. LELEU à A.M. KRAS
C. MAATI à S. SCOYEZ

Excusés : M. BOURGEOIS, M.P. MAIRESSE